

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

exploitations Question écrite n° 68400

### Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la baisse des crédits 2010 alloués aux ADASEA et aux ODASEA qui assurent un accompagnement des agriculteurs et participent à l'application des politiques publiques notamment dans les domaines de l'installation et de la transmission en agriculture. Après sept années de réduction, cette nouvelle diminution met en péril leur fonctionnement alors que ce dispositif d'accompagnement et de conseil permet de maintenir 95 % des chefs d'entreprise dix ans après leur installation. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de limiter la réduction des dotations aux ADASEA et continuer à accompagner au mieux l'installation des jeunes agriculteurs.

#### Texte de la réponse

Les ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), associations loi 1901, exercent une mission de service public pour l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs. Cette mission a été rénovée dans le cadre de la nouvelle période de programmation de développement rural 2007-2013 et recentrée principalement sur un socle national obligatoire qui concerne l'installation-transmission. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation aux ADASEA pour l'année 2010 était prévue à hauteur de 14 millions d'euros. Lors de l'examen du budget du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche par le Parlement, le ministre a pris l'engagement d'abonder cette dotation de 700 000 euros en gestion. Le montant ainsi décidé amènera à redimensionner la délégation de mission de service public. Pour optimiser l'accompagnement à l'installation, les ADASEA sont encouragées à poursuivre leur rapprochement avec les chambres d'agriculture, mouvement, qui s'est déjà opéré avec succès, dans environ un tiers des départements. Par ailleurs, les actions collectives d'animation, financées par le Fond d'incitation et de communication en agriculture (FICIA), sont dotées de 11,5 millions d'euros. Si l'on y ajoute la subvention aux ADASEA, ce sont au total 26,2 millions d'euros qui seront consacrés à l'accompagnement de l'installation en 2010. La guestion de la subvention aux ADASEA ne doit cependant pas être appréhendée isolément. La priorité accordée par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, à l'installation est en effet confirmée en 2010. La dotation globale de l'ensemble des mesures concernées (aides directes, accompagnement) est maintenue à son niveau de 2009, qui était en augmentation de 13 % par rapport à 2008, pour s'établir à 155 millions d'euros. Ces montants sont augmentés de la contrepartie communautaire qui représente de l'ordre de 130 millions d'euros. Dans un contexte général de fortes restrictions budgétaires, cela représente un effort substantiel et traduit un véritable choix politique.

#### Données clés

Auteur: M. Robert Lecou

Circonscription: Hérault (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 68400  $\textbf{Version web:} \underline{ \text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE68400} \\$ 

Rubrique : Agriculture

**Ministère interrogé :** Alimentation, agriculture et pêche **Ministère attributaire :** Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 213 Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1348